

Formindep

secretaire@formindep.fr

1- La transparence de l'information et des liens des professions de santé

Quelles mesures comptez-vous prendre pour rendre efficace et opérationnelle pour les citoyens la transparence des liens d'intérêts ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour que cette transparence soit appliquée réellement, dans la formation médicale initiale et continue des médecins, dans les médias grand public ?

La transparence des liens d'intérêt, et plus largement le respect de l'éthique médicale, sont des enjeux majeurs qui seront au cœur de la grande loi de santé publique que mon gouvernement aura à mettre en œuvre dès la première année du mandat.

Aucune information relevant des liens d'intérêts ne restera désormais confidentielle pour le grand public et les professionnels. Les outils existants seront donc réévalués et adaptés à cet effet et à défaut, de nouveaux outils seront créés par le gouvernement, en concertation avec les professionnels de la santé et des instances citoyennes.

La déclaration de tous les liens d'intérêt sera rendue obligatoire en préalable à leurs interventions, pour tous les professionnels et acteurs de la santé s'exprimant publiquement, dans tous les médias, y compris les réseaux sociaux et dans toute manifestation publique, professionnelle, grand public ou encore de nature politique et dans toute formation.

La liste exhaustive des types d'intervention et de manifestation pour lesquelles cette déclaration sera établie par un comité que je réunirai à cet effet (qui regroupera des instances existantes entre autres le Comité consultatif National d'éthique, les CNO, mais aussi des élus des deux chambres, des représentants d'usagers et des experts indépendants de l'éthique médicale).

Ce comité aura aussi pour mission de définir la liste des sanctions à prendre en cas de non respect de cette obligation de déclaration de liens d'intérêt et de s'assurer qu'elles seront applicables par les institutions en charge du contrôle et de leur mise en œuvre.

2- L'indépendance de l'expertise et l'impartialité des décisions d'ordre sanitaire

Comptez-vous mettre en place un Corps d'experts sanitaires publics contrôlé par une autorité indépendante, seul à même de garantir une expertise dégagée des intérêts des firmes pharmaceutiques ?

Le système de santé français doit reposer, en tout point du territoire, sur le service public et les fondements de toute démocratie : transparence totale et participation citoyenne. Le

service public de santé sera donc renforcé dans le cadre de la loi de santé publique en lui donnant les moyens humains et financiers de mener à bien ses missions :

- de santé publique en agissant enfin sur tous les déterminants de santé ;
- de prévention, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, en impulsant notamment une politique de redynamisation des métiers de la prévention (en santé scolaire, en santé maternelle et infantile, en santé au travail parmi d'autres) et en demandant leur contribution à tous les acteurs de la santé ;
- de soin de premier et de second recours, avec pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, par le développement d'un réseau de centres de santé publics territoriaux qui mailleront la France ;
- de recherche bioclinique et en organisation des soins, publique et dont l'indépendance sera garantie, ayant pour objet de répondre aux besoins des citoyens et non aux intérêts particuliers de l'industrie pharmaceutique, de l'équipement médical mais aussi des entrepreneurs de la e-santé ;
- de formation médicale indépendante, initiale et continue. La formation continue des personnels de santé sera renforcée, avec un DPC élargi fondé sur une obligation annuelle et réelle pour toutes les professions et une re-certification tous les 10 ans. Toutes les formations médicales à destination de professionnels de santé devront avoir été agréées par l'ANDPC.

Quelles que soient les circonstances, et en cas de crise sanitaire en particulier, pour guider ses décisions, l'Etat s'appuiera d'abord sur l'expertise de ses services qui auront été renforcés à ma demande, en matière d'effectifs et de compétences. Evidemment, je mènerai pour y parvenir une politique de revalorisation très forte des carrières des agents des services de l'Etat. Pour compléter les ressources à la disposition du gouvernement, la faisabilité de la proposition de création d'un corps d'experts sanitaires publics pluridisciplinaires sera examinée dans les premiers mois de mon mandat.

3- La remise en question des actions de santé publique qui ne reposent pas sur des données fiables, influencées par des conflits d'intérêts, et susceptibles de nuire à la qualité de l'information et des soins.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour réévaluer l'intérêt de ces dépistages, à l'abri des conflits d'intérêts industriels et professionnels ? De façon générale, comment comptez-vous renforcer la prise de décisions sanitaires fondées sur des données scientifiques fiables et indépendantes, sans conflits d'intérêts, dans le seul intérêt de la santé de la population ?

Dans le cadre de la loi de santé publique, seront définies des orientations nationales prioritaires qui seront complétées par des orientations régionales et territoriales. Dans ce cadre, je demanderai une évaluation par des experts indépendants des campagnes nationales de dépistage déjà menées (cancer du sein, du colon-rectum, du cancer du col de l'utérus, mais aussi par exemple, dépistage buccodentaire). Leur poursuite et leur

renforcement seront conditionnés à cette évaluation. De nouvelles campagnes nationales seront définies dans le cadre de la loi.

Toutes les décisions sanitaires que souhaitera prendre le gouvernement sous ma présidence devront être justifiées par l'état de connaissances scientifiques fondées sur les preuves, dénuées de tous intérêts commerciaux. Ses décisions devront bien évidemment démontrer qu'elles apportent une réponse pertinente aux besoins de la population. Pour cela, le gouvernement devra, à chaque fois que nécessaire avant toute décision, avoir consulté les instances professionnelles, citoyennes et démocratiques et justifié ses propositions de l'avis d'experts publics indépendants (à l'exemple du corps d'experts publics précité).

4- Le renforcement de la protection des agences du médicament contre l'intrusion des intérêts industriels et commerciaux

Quelles initiatives comptez-vous prendre au niveau européen pour renforcer l'indépendance et la transparence des instances sanitaires européennes comme l'EMA ?

Au niveau européen, je demanderai l'interdiction totale de tout lobbying des industriels et entreprises marchandes auprès des instances européennes et des élus européens.

Toutes les autorisations de mise sur le marché de produits de santé, quels qu'ils soient, devront être accompagnées de la publication de toutes les informations sur ces produits, sur leur ratio bénéfiques/risques. Cette publication devra être publique. Et elle devra intégrer les éléments de négociation et les accords financiers conclus entre les industriels et l'Europe quant aux AMM délivrées par l'EMA.

En France, je mettrai également fin à tous les lobbyings.

Par ailleurs, je créerai le pôle public du médicament et des produits médicaux qui sera en charge de redonner une indépendance et une sécurité à la France, en produisant sur le territoire des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur, médicaments en rupture d'approvisionnement par décision des dirigeants et actionnaires des multinationales du médicament et médicaments innovants développés par la recherche publique française.

5- Le financement de la recherche publique

Que comptez-vous faire pour améliorer l'intégrité de la recherche publique et privée ?

Dès la première année de mon mandat, je demanderai la mise en place d'un plan Marshall de la recherche en France, et notamment de la recherche médicale qui sera en lien, entre autres, avec le pôle public du médicament et des produits médicaux qui sera créé.

Seule la recherche publique sera financée par des fonds publics. Tous les fonds seront redirigés vers celle-ci. Le financement de la recherche sera par ailleurs augmenté pour passer à court terme à 3 % du PIB (2,2 % actuellement).

Dans ce plan Marshall, la carrière des chercheurs du service public et leur indépendance seront sécurisées par une refonte complète de leurs statuts. Elle devra évoluer en fonction

de la qualité des travaux et non plus selon le précepte de l'accumulation de publications. Pour arriver à ce résultat, je lancerai une initiative internationale qui devra poser les bases d'une recherche indépendante, éthique, universelle au service de l'humanité, au moment où notre planète et ses habitants doivent, pour garantir leur avenir, relever les plus grands défis.